

Monsieur le Président, un deuxième élément du projet de loi mérite qu'on s'y attarde, soit celui du partage des pertes entre le gouvernement et les institutions prêteuses. En vertu de la loi, telle qu'elle existe présentement, le gouvernement assume à lui seul la totalité des pertes encourues sur les prêts consentis. Un tel état de fait est, à mon avis, très injuste et exige qu'on y apporte des correctifs appropriés. Tel que le projet de loi est actuellement formulé, les institutions prêteuses devront partager les pertes avec le gouvernement. C'est ainsi que les institutions prêteuses devront assumer 10 p. 100 des pertes encourues sur les prêts aux petites entreprises. Pour sa part, le gouvernement fédéral continuera de tenir le gros bout du bâton lorsqu'il assumera 90 p. 100 de ces mêmes pertes.

L'effort exigé de ces institutions prêteuses n'est pas trop lourd et m'apparaît tout à fait justifié. Dans le même ordre d'idée, je considère tout à fait fondé d'exiger des prêteurs un montant de frais unique correspondant à 1 p. 100 du montant de prêt consenti en vertu de la loi. Cette mesure permettra au gouvernement d'éponger une partie des pertes relatives aux prêts encourus.

En conclusion, monsieur le Président, j'incite les députés de l'opposition à ne pas retarder indûment l'adoption de ce projet de loi. La Loi sur les prêts aux petites entreprises a fait ses preuves depuis longtemps déjà. Il faut que les législateurs fassent vite afin de répondre à la croissance du nombre de demandes au titre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. En tant que députée de Blainville-Deux-Montagnes, et ancienne propriétaire d'une petite entreprise, je reconnais l'importance de cette législation pour bon nombre de petites entreprises locales.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le discours de la députée?

[Traduction]

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ce n'est pas tellement le contenu du projet de loi C-23, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui m'inquiète, mais plutôt ce qui n'y est pas. Le secteur de la petite entreprise est certainement en mesure de créer des emplois, mais je pense qu'il est aux prises avec de graves difficultés.

Dans ma province, seulement 101 prêts ont été demandés en 1983 en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cela représentait une somme totale de 2.4 milliards et le prêt moyen, à l'Île-du-Prince-Édouard, s'élevait à \$23,000 environ. C'est nettement inférieur à la moyenne nationale de \$28,000. Les programmes nationaux qui s'adressent à la petite entreprise sont difficiles à appliquer en raison des différences géographiques et démographiques qui existent d'une région à l'autre.

L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard gravite autour de trois industries principales: l'agriculture, qui représente le secteur primaire, la pêche, surtout côtière, et le tourisme.

• (1140)

Si nous prenons le tourisme—j'ai écouté, hier, le député de Carleton-Charlotte, (M. McCain) que je vois arriver—it a fait valoir que la baisse du dollar devrait attirer plus de touristes dans les provinces de l'Atlantique et, certainement, dans l'ensemble du pays. Le Canada peut sans doute continuer à développer cette région, mais chaque fois qu'une industrie ou

Prêts aux petites entreprises—Loi

qu'un programme marche bien, toutes sortes de choses viennent nous mettre des bâtons dans les roues. En ce qui concerne le tourisme, je pense que c'est surtout le prix élevé de l'essence qui risque d'avoir de graves conséquences. La hausse des tarifs des transbordeurs va également nous faire perdre tous les avantages que la baisse du dollar aurait pu nous apporter.

La petite entreprise doit faire face à de multiples problèmes. La hausse des taux d'intérêt lui fait beaucoup de tort. La chute du dollar va certainement entraîner une nouvelle escalade des taux d'intérêt qui aura de graves conséquences pour la petite entreprise, en particulier dans le secteur touristique.

A l'Île-du-Prince-Édouard, comme dans la région de l'Atlantique en général, la saison touristique ne dure que trois mois en raison du climat. Les frais d'exploitation sont élevés dans ma province du fait du coût élevé du transport et de l'énergie. Voilà qui fait certainement réfléchir les touristes avant de venir dans notre région. La plupart de nos visiteurs viennent de la Nouvelle-Angleterre, du Québec et de l'Ontario. Il y a donc le transport qui vient ajouter à leurs frais. S'ils disposent d'un certain montant à dépenser, et la plupart d'entre eux font partie de la classe ouvrière, et doivent déboursier davantage sur les lieux mêmes de leur villégiature, ils abrègeront alors leur séjour d'un jour ou deux. Nous ne retirerons donc aucun avantage net.

La situation actuelle du secteur agricole canadien, monsieur le Président, est très précaire. Les pommes de terre constituent la principale denrée agricole dans ma province. Nous sommes réputés pour nos pommes de terre, comme le sait mon collègue d'en face. Hier, nous avons discuté brièvement de l'augmentation projetée des frais d'inspection et de ses conséquences pour les agriculteurs de la région de l'Atlantique. En outre, les producteurs laitiers et les éleveurs de porc sont pénalisés par le tarif-marchandises élevé qui se répercute sur le prix du grain de provende dans la région atlantique. La situation de la collectivité agricole et des localités touristiques n'est pas des plus encourageantes.

Comment allons-nous créer les emplois que tous les députés de la région de l'Atlantique estiment nécessaires dans notre coin du pays d'ici quelques années? J'ai l'impression que chaque fois que nous pensons être au bout de nos malheurs, il survient un autre obstacle que la bureaucratie ou le gouvernement dresse sur notre chemin pour compenser ce léger avantage. Cet état de choses me préoccupe beaucoup. Prenons le secteur de la pêche. Dans ma province, il s'agit principalement de pêche côtière. Voilà un secteur où on pourrait insister davantage sur le conditionnement des produits et sur la recherche dans ce domaine, mais la petite industrie de la pêche côtière est en proie à d'énormes difficultés pour ce qui est du conditionnement des produits.

Je compte dans ma circonscription une excellente entreprise de pêche appelée Acadian Fishermen's Co-Op. Je l'ai déjà citée comme exemple d'une petite entreprise accablée de grosses difficultés. La coopérative a été fondée il y a bien des années et a pris de l'expansion au début des années 1970, car on misait beaucoup à l'époque sur l'extension à 200 miles de la zone des eaux territoriales, pensant pouvoir tirer pleinement parti du secteur lucratif de la pêche et du conditionnement à l'époque. Cette entreprise, comme toutes les autres entreprises de transformation du poisson, a connu de très graves difficultés attribuables à une surcapitalisation, et les taux d'intérêt élevés